

## GREEN DEAL – CANTINES DURABLES

**Je m'engage comme autorité politique pour plus d'alimentation durable dans les cantines !**

NOM de l'Autorité Politique : **Ville de Charleroi**

Personne responsable : **Le collège communal représenté par les Echevins de la Santé (Mme Daspremont) et de la Transition écologique (M. Desgain)**

Personne de contact : **Michèle LEJEUNE – service santé de la Ville**

E-mail et tél. de la personne de contact : [michele.lejeune@charleroi.be](mailto:michele.lejeune@charleroi.be) – 071/86.7.03 ou 33

## 1/ POUR DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

### Objectifs chiffrés

#### Pour les écoles primaires

1/ Fin 2020, les repas chauds proposés aux écoles fondamentales du réseau communal devront être majoritairement composés de fruits et légumes de saison.

2/ Fin 2020, que le fournisseur de repas scolaire ait précisé comment il applique l'article du marché public de service concernant l'utilisation de produits locaux/bio dans les préparations destinées aux écoles de Charleroi et s'il est possible d'améliorer les fréquences de ce critère.

3/ Fin 2021, les repas chauds proposés aux écoles fondamentales du réseau communal devront être composé d'au moins une préparation à base de produits locaux et biologiques minimum 1x/semaine.

#### Pour les crèches

1/ Fin 2020, les repas chauds proposés au sein des crèches soient majoritairement composés de fruits et légumes de saison voire biologiques, sous réserve que ceux-ci puissent être livrés en quantité nécessaire et à un prix acceptable.

2/ Fin 2021, les repas chauds proposés au sein des crèches soient composés d'au moins 20% de produits locaux voire biologiques, sous réserve que ceux-ci puissent être livrés en quantité nécessaire et à un prix acceptable.

3/ Fin 2022, les repas chauds proposés au sein des crèches soient composés d'au moins 40% de produits locaux voire biologiques, sous réserve que ceux-ci puissent être livrés en quantité nécessaire et à un prix acceptable.

### Actions

#### Actions pour les écoles primaires

- Définir ce que la Ville de Charleroi entend par local en concertation avec les réalités d'approvisionnement du prestataire-adjudicataire.
- Identifier avec Sodexo Belgium quel type de produits locaux il peut utiliser pour la préparation des repas chauds proposés aux écoles fondamentales du réseau communal de Charleroi.
- Proposer, via la Tutelle sanitaire, dans 4 écoles primaires pilotes du réseau communal des animation de sensibilisation à l'alimentation durable au départ de la 4<sup>ème</sup> et jusqu'en 6<sup>ème</sup> en privilégiant les formations par les paires et la sensibilisation de l'ensemble des élèves et de leurs parents.
- Identifier les projets « alimentation » (et alimentation durable) dans lesquels les écoles du réseau communal sont impliquées.

## Actions pour les crèches

- S'assurer que les menus des crèches soient composés de fruits et légumes de saison tout au long de l'année.
- Définir ce que l'on entend par local en fonction des réalités de terrain et des possibilités d'approvisionnement.
- Demander aux fournisseurs des Marchés Publics de la Ville de quelles régions/pays proviennent leurs produits frais ou surgelés et privilégier ceux provenant de Belgique voire de la région wallonne dans les commandes.
- Soutenir les équipes qui souhaitent intégrer la création de jardins didactiques composés d'herbes aromatiques et/ou de légumes faciles à cultiver (tomates cerises, courgette, potiron, etc.) dans leur projet pédagogique.
- Informer/sensibiliser les parents de la démarche « alimentation durable » réalisée dans les crèches et l'intérêt de celle-ci pour le développement de l'enfant.

## 2/ POUR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX

## 3/ POUR DES PRODUITS EQUITABLES

## 4/ POUR DES REPAS SAINS, EQUILIBRES ET SAVOUREUX

## 5/ POUR LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES DECHETS

### Objectifs chiffrés

#### Pour les écoles primaires

1/ Fin 2022, 5% des écoles primaires du réseau communal aura réduit de 50% le gaspillage alimentaire.

#### Pour les crèches

1/ Fin 2022, les 8 crèches communales auront réduit de 50% le gaspillage alimentaire.

## Actions

### Actions pour les écoles primaires

Fin 2020

- Organiser pratiquement l'évaluation des déchets produits en collaboration du personnel concerné au sein des écoles sous la supervision d'un représentant du département enseignement.
- Connaître les 5 mesures de réduction des emballages et déchets à la réception, production et à la livraison et leurs mises en œuvre par le prestataire-adjudicataire tel que stipulé dans le marché public de service.

Fin 2021

- Réaliser l'évaluation des déchets dans 4 écoles primaires du réseau communal de Charleroi durant 2 x 2 semaines consécutives entre janvier et juin 2021.
- Réfléchir, sur base des résultats de l'évaluation des déchets, aux actions à mener ou aux mesures à prendre pour réduire de 50% le gaspillage alimentaire.
- Appliquer ces actions et mesures dans les écoles pilotes durant la période septembre à décembre et évaluer leur application.

Fin 2022 : Etendre, dans la mesure du possible, les actions ou mesures à mener dans la plupart des écoles primaires du réseau communal carolo.

### Actions pour les crèches

Fin 2020 : Organiser pratiquement l'évaluation des déchets dans 2 crèches pilotes en collaboration avec le personnel concerné au sein des crèches sous la supervision de l'attaché pédagogique du département de la petite enfance.

Fin 2021

- Réaliser l'évaluation des déchets dans 2 crèches communales de Charleroi durant 2 x 2 semaines consécutives entre janvier à juin 2021.
- Réfléchir avec l'ensemble des acteurs concernés, sur base des résultats de l'évaluation des déchets, aux actions à mener ou aux mesures à prendre pour réduire de 50% le gaspillage alimentaire.
- Présenter ces résultats à l'ensemble des responsables des crèches.
- Appliquer ces actions ou mesures dans les 2 crèches pilotes durant la période septembre à décembre.

Fin 2022 : Etendre les actions ou mesures à mener dans la totalité des crèches communales.

## 6/ POUR L'INCLUSION SOCIALE